

DOSSIER D'INSCRIPTION
« CAFES LITTERAIRES 2025 – MARCHÉ DES BOUQUINISTES »
SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 OCTOBRE 2025

La date limite du dépôt des inscriptions est fixée au 29 septembre 2025

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Nom structure : _____

Nom et prénom du commerçant(e) : _____

Adresse + code postal + ville : _____

Téléphone : _____

Adresse Mail : _____

Types de livres proposés : _____

Métrage du banc : _____ Profondeur : _____

Participation : Samedi 11 octobre Dimanche 12 octobre

Pièces à fournir obligatoirement :

- La fiche de candidature remplie et signée
- Signature du règlement ci-annexé
- La carte permettant l'exercice d'une activité ambulante commerciale
- 1 pièce d'identité
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Extrait du RNE (Registre National des Entreprises) de l'année en cours
- Photo récente du banc et des articles vendus
- Chèque à l'ordre de « Régie des droits de place – Ville de Montélimar » **Montant : 3,50 € X ml du banc par jour**

Dossier à envoyer par courriel : cafeslitteraires@wanadoo.fr

Ou par courrier à : Cafés Littéraires de Montélimar – 1 avenue St martin – 26200 Montélimar

Ou à déposer : Cafés Littéraires de Montélimar – 1 avenue St martin – Bureau 311 – 26200 Montélimar

Fait à Montélimar, le ____/____/____

Signature,

**REGLEMENT « CAFES LITTERAIRES 2025 – MARCHE DES
BOUQUINISTES »
SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 OCTOBRE 2025**

1- Objectif du règlement :

L'objectif du présent règlement est de définir les critères et les exigences relatifs à l'organisation de cet évènement.

2- Emplacement, jour et horaires :

- Date : **Samedi 11 octobre et dimanche 12 octobre 2025.**
- Emplacement : Parvis de la Médiathèque et espaces piétonniers Avenue du Général de Gaulle
- Horaires de déballage : à partir de 7h
- Horaires de remballage : à partir de 18h – Aucun départ anticipée ne sera tolérée sauf cas de force majeure.
- L'ensemble des commerçants devra avoir quitté le site à 19h30.
- Aucun branchement électrique
- Les véhicules seront stationnés sur les parkings situés à proximité

3- Critères d'installation :

- Seuls les professionnels sont autorisés à déballer.
- Nature des produits autorisés : **livres d'occasions, affiches et cartes postales**
- Il est interdit d'exercer une nature de commerce autre que celle pour laquelle le professionnel a obtenu l'autorisation.
- Les produits doivent être disposés de manière attractive et accessible aux clients.
- L'offre doit être lisible, avec des étiquettes de prix visibles et conformes à la réglementation en vigueur.

4- Qualité du stand :

- Le stand doit être propre, rangé, clair, accueillant avec une présentation agréable et soignée des marchandises.
- Pour la table de présentation, la hauteur recommandée est de 80 cm au-dessus du sol.
- Le matériel de présentation est à la charge de l'exposant. Il doit être propre et en bon état.
- Les matériels de rangement et de stockage doivent être cachés de la vue du public lors de la vente.
- Les parasols, en bon état, propres sans déchirures et sans tâches sont recommandés. Les parasols publicitaires sont interdits
- Le déballage à même le sol est interdit.

5- Droit de place :

- Toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.
- Le prix de l'emplacement sera calculé au mètre linéaire et payable d'avance à la validation de l'inscription par la ville de Montélimar **(3,5€ ml par jour)**

- En cas de désistement sans raison motivée, aucun remboursement ne sera effectué.

6- Modalités d'inscription, attribution des emplacements :

Pour pouvoir participer au marché des Bouquinistes des Cafés Littéraires 2025, les professionnels doivent répondre à tous les critères du présent règlement.

- Les inscriptions se font sur dossier.
- La date limite du dépôt des inscriptions est fixée au **29 septembre 2025**.
- L'inscription ne sera définitive qu'à réception du paiement.

7- Engagements et sanctions :

Tout commerçant participant s'engage à respecter le présent règlement ainsi que tous les arrêtés municipaux afférents à cette manifestation.

En cas de non-respect du règlement, les agents municipaux habilités pourront demander à un commerçant de quitter le périmètre de la manifestation et l'autorisation d'occupation du domaine public sera automatiquement révoqué sans droit à indemnisation.

Je soussigné(e), Mr, Mme _____

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement. Je m'engage à respecter l'ensemble des clauses qu'il comporte et je reconnais être informé(e) que l'autorisation peut être retirée en cas de non-respect de l'une des prescriptions.

Fait à _____, le ____/____/2025

Signature :